



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



# 135<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., EUA, 1er octobre 2004

---

*Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire*

CE135/1, Rév. 1 (Fr.)  
30 septembre 2004  
ORIGINAL : ANGLAIS

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

*No. du document*

### 1. Ouverture de la session

### 2. Questions relatives au Règlement

#### 2.1 Élection du Président, du Vice-Président et du Rapporteur

*(Article 15 du Règlement intérieur du Comité exécutif)*

#### 2.2 Adoption de l'ordre du jour

CE135/1

*(Article 9 du Règlement intérieur du Comité exécutif)*

### 3. Questions relatives aux comités

#### 3.1 Élection de deux États membres appelés à siéger au Sous-Comité sur la planification et la programmation à l'expiration du mandat de Honduras et du Pérou au Comité exécutif

#### 3.2 Élection d'un État membre appelé à siéger au Comité permanent sur les Organisations non gouvernementales à l'expiration du mandat du Pérou au Comité exécutif

*./..*

**3. Questions relatives aux comités (suite)**

- 3.3 Élection d'un État membre appelé à siéger au Groupe de travail sur l'OPS au 21<sup>e</sup> siècle à l'expiration du mandat du Pérou au Comité exécutif
- 3.4 Révision des conditions requises et des procédures régissant l'octroi du Prix en administration de l'OPS CE135/3
- 3.5 Exécution des recommandations du Rapport spécial de l'Auditeur externe, septembre 2004 CE135/5
- 3.6 Groupe de travail sur l'OPS au 21<sup>e</sup> siècle : termes de référence et plan de travail CE135/6

**4. Questions relatives aux Organes directeurs**

- 4.1. Dates et sujets proposés pour la 39<sup>e</sup> session du Sous-Comité sur la planification et la programmation
- 4.2. Dates de la 21<sup>e</sup> session du Sous-Comité sur la femme, la santé et le développement
- 4.3. Dates de la 136<sup>e</sup> session du Comité exécutif
- 4.4. Dates du 46<sup>e</sup> Conseil directeur, 57<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques

*(Article 12.A de la Constitution de l'OPS)*

*(Article 1 du Règlement intérieur du Conseil directeur)*

**5. Questions relatives aux finances**

- 5.1 Amendements au Règlement financier de l'OPS CE135/4

**6. Autres questions**